



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**Acquisition d'un terrain non bâti pour élargissement de la rue Jules Durandeu**

DE20141117_2	Conseil municipal du 17 novembre 2014
Rapporteur : Pascal MONIER	Télétransmise à la Préfecture le <b>18 NOV. 2014</b> Affichée le 18 novembre 2014

L'an deux mille quatorze le dix sept novembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 3 novembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme PEREZ, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme LAGRANGE à M. BONNEFONT
- M. PIERRE-JUSTIN à M. ELIE
- Mme GUINANDIE à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. BOUAZZA
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GARCIA

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

**Acquisition d'un terrain non bâti pour élargissement de la  
rue Jules Durandeau**

Urbanisme - Logement - Commerce  
id : 615

Conseil municipal  
17 novembre 2014

2

Rapporteur : Pascal MONIER

Par acte du 29 août 2014, M. Philippe AIGUILLON a acquis les biens situés 54-54 bis rue Jules Durandeau, cadastrés section AE n° 165 et 166, d'une superficie au sol de 548 m<sup>2</sup>, comportant une maison d'habitation, un garage et un jardin.

Ces parcelles sont partiellement incluses, pour une superficie d'environ 50 m<sup>2</sup>, dans l'emprise de l'emplacement réservé V 78 inscrit au PLU en vue de l'élargissement de la rue Jules Durandeau.

Ce projet implique la démolition d'une partie bâtie à usage de garage et terrasse pour mise au nouvel alignement figurant au plan ci-annexé.

Conformément à la demande formulée par la Ville lors du dépôt de la déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble susvisé, M. Philippe AIGUILLON s'est engagé, en tant qu'acquéreur, à céder à la commune le terrain nécessaire à l'élargissement de la voie, libre de toute occupation après démolition du bâti, moyennant le prix forfaitaire de 5 000 €.

Je vous propose :

- d'approuver l'acquisition du terrain cadastré section AE n° 165p et AE n° 166 p d'une superficie totale d'environ 50 m<sup>2</sup> situé 54-54 bis rue Jules Durandeau à Angoulême, au prix forfaitaire de 5 000 €.
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant habilité à signer tout document et acte nécessaire à la vente, dont tous les frais seront à la charge de la commune.

L'imputation budgétaire sera faite chapitre 21 article 2112 NFA 822.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour  
17 novembre 2014  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint

